

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation : 04/09/2015

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Martial SCHWARTZ, Serge MEYER, Antoine PERSPICACE, Simon HAMM, Joseph FURGAL et Mmes Martine DOMITAR, Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Mireille SOULIER

Membres absents excusés : M. Martial SIMON, Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Secrétaire de séance Joëlle LOEGEL

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 28/07/2015
- 2 Atelier municipal : attribution des marchés
- 3 Travaux : A) Rénovation de la salle de réunion au Caritas B) Travaux d'abattage de sapin et d'élagage d'arbre au logement des écoles C) Achat de vaisselle pour la salle polyvalente
- 4 Personnel communal :
 - A) Emploi permanent aux écoles : modification de la durée hebdomadaire de travail
 - B) Contrat CAE/CUI : modification de la durée hebdomadaire de travail
 - C) Indemnité compensatrice à 1%
- 5 Affaires scolaires : A) Crédits scolaires et frais de fonctionnement de la direction année 2015-2016
 - B) Cantine : contrat traiteur et prix des tickets repas
 - C) SERVICES PERISCOLAIRES
 - D) Participation aux voyages d'étude et sorties scolaires
- 6 Communauté d'Agglomération :
 - A) Modification des statuts : Aménagement numérique du territoire – délégation de compétence à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France
 - B) Rapports annuels du service public de l'eau, de l'assainissement
- 7 Prise en charge de factures en section d'investissement
- 8 Divers
 - A) Rénovation des sanitaires de la salle polyvalente
 - B) Remboursement de sinistre
 - C) Acquisition de terrain
 - D) Associations : demande de subvention
 - E) Concession au cimetière : demande de Mme SCHWARTZ Monique
 - F) Informations diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 28/07/2015

- a) Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Joëlle LOEGEL, en tant que secrétaire de séance.
- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 28 juillet 2015 qui est accepté à l'unanimité.

2 – Atelier municipal : attribution des marchés

Le Maire informe que la commission d'appel d'offres et d'adjudication s'est réunie le 24 août 2015 pour procéder à l'ouverture des plis parvenus suite à l'appel d'offres du 23 juillet 2015 concernant les travaux d'aménagement d'un atelier municipal dans un bâtiment existant :

9	plis pour le	lot 1	VRD
6		lot 2	Gros œuvre/démolition
7		lot 3	Couverture/zinguerie/bardage
6		lot 4	Isolation extérieure
1		lot 5	Menuiserie extérieure
4		lot 6	Plâtrerie/faux-plafond
4		lot 7	Electricité
3		lot 8	Chauffage/VMC/Sanitaire
1		lot 9	Menuiserie intérieure
4		lot 10	Peinture

Toutes les offres faites ont été vérifiées par le bureau d'architecte WMG de Sarralbe.

Après négociations, les entreprises proposées pour effectuer les travaux sont :

lot 1	VRD	MAEVA de Hambach	71 198.15 € HT
lot 2	Gros œuvre/démolition	IRION de Sarre-Union	34 791.40 € HT
lot 3	Couverture/zinguerie/bardage	CCM de Voellerdingen	55 000.00 € HT
lot 4	Isolation extérieure	QUADRICOLOR de Behren-Lès-Forbach	24 108.38 € HT
lot 5	Menuiserie extérieure	FLON de Saint-Avold	22 860.46 € HT
lot 6	Plâtrerie/faux-plafond	BATI CONCEPT de Forbach	5 965.00 € HT
lot 7	Electricité	STARCK de Théding	24 500.00 € HT
lot 8	Chauffage/VMC/Sanitaire	SYNERGIES d'Audun-le-Tiche	21 000.00 € HT
lot 9	Menuiserie intérieure	ZEHNACKER de Hombourg-Haut	1 271.50 € HT
lot 10	Peinture	QUADRICOLOR de Behren-lès-Forbach	<u>4 141.41 € HT</u>
Total			264 836.30 € HT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du procès-verbal d'ouverture des plis ainsi que de l'analyse des offres faite par le Cabinet WMG,

- considère que les entreprises sus citées présentent toutes les qualités requises et ont proposé le meilleur prix.

- décide de confier les travaux aux entreprises ci-dessus désignées.

- charge le Maire de la signature des marchés ainsi que de toutes les pièces s'y rattachant.

3 - TRAVAUX

A) Rénovation de la salle de réunion au Caritas

Le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de procéder à des travaux de rénovation dans la salle de réunion et de la cuisine ainsi que dans la cour intérieure au Caritas 3, rue des Champs.

Les travaux sont :

- élagages d'un arbre et abattage avec enlèvement de la souche de l'arbre en limites de propriété y compris traitement des déchets, réalisation d'un nivellement de terrain à l'aide d'une mini pelle, fourniture et mise en œuvre de terre végétale pour rattrapage des niveaux et ensemencement.
- Réfection de peintures murales
- Remplacement des dalles des faux plafonds dans la salle de réunion et la cuisine
- Mise en place des faux plafonds dans les sanitaires

Après examen des différentes offres, la commission des travaux a retenu les entreprises suivantes :

- Société HC ETA de Behren-Lès-Forbach concernant les travaux d'élagages d'un arbre et abattage avec enlèvement de la souche de l'arbre en limites de propriété y compris traitement des déchets, réalisation d'un nivellement de terrain à l'aide d'une mini pelle, fourniture et mise en œuvre de terre végétale pour rattrapage des niveaux et ensemencement pour un montant total de 2 400 € TTC
- Société Génération Peintures concernant les travaux de réfection des peintures murales, de remplacement des dalles des faux plafonds (salle de réunion et cuisine) et mise en place des faux plafonds dans les sanitaires pour un montant total de 4 767.40 € TTC

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le choix fait par la commission des travaux
- considère que les entreprises sus-citées présentent toutes les qualités requises et ont proposé le meilleur prix.
- décide de confier les travaux aux entreprises ci-dessus désignées.
- Autorise le Maire à signer les devis correspondants, tous les documents et actes y afférents.

B) Travaux d'abattage de sapin et d'élagage d'arbre au logement des écoles

Le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de procéder à des travaux d'abattage de sapin et d'élagage d'arbre au logement des écoles 13 rue de la Montée.

Après examen des différentes offres, la commission des travaux a retenu la Société Exploitation Forestière et Aménagement Extérieur d'Etzling pour un montant de 2 130 € TTC

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le choix fait par la commission des travaux
- considère que l'entreprise sus citée présente toutes les qualités requises et a proposé le meilleur prix.
- décide de confier les travaux à l'entreprise ci-dessus désignée.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant, tous les documents et actes y afférents.

C) Achat de vaisselle pour la salle polyvalente

Le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de procéder au remplacement partiel de la vaisselle de la salle polyvalente.

Après examen des différentes offres, la commission des travaux a retenu la société HENRI JULIEN de Béthune pour un montant de 1 261.39 € TTC.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le choix fait par la commission des travaux
- considère que l'entreprise sus citée présente toutes les qualités requises et a proposé le meilleur prix.
- décide d'acquérir la vaisselle auprès de l'entreprise ci-dessus désignée.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant, tous les documents et actes y afférents.

4 – PERSONNEL COMMUNAL

A) Emploi permanent aux écoles : modification de la durée hebdomadaire de travail

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu que les tâches de travail ont augmenté suite à l'ouverture d'une nouvelle salle de classe au groupe scolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de

- Mme BARTOLMOMEI Simone, adjoint technique de 2^{ème} classe, titulaire.
- Mme HOUDE Laurence, ATSEM 1^{ère} classe, titulaire

Il propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi :

- d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, créé initialement pour une durée de 26 heures par semaine par délibération du 28 janvier 2015, à 30 heures 30 par semaine à compter du 01 septembre 2015. La modification du temps de travail permet à Mme BARTOLOMEI d'être affiliée à la CNRACL.
- d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet, créé initialement pour une durée de 27 heures 30 par semaine par délibération du 18 mars 2011, à 27 heures 48 par semaine à compter du 01 septembre 2015. La modification du temps de travail n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à l'IRCANTEC de Mme HOUDE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU le tableau des emplois ;

A L'UNANIMITE, DES MEMBRES PRESENTS,

DECIDE

- d'adopter les propositions du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

CHARGE LE MAIRE

- de faire les déclarations de création-vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion.
- de notifier la décision du Conseil à Mmes BARTOLOMEÏ, HOUDE.

AUTORISE LE MAIRE A SIGNER

- l'arrêté de modification de la durée hebdomadaire de service avec Mmes BARTOLOMEÏ Simone et HOUDE Laurence

B) Contrat CAE/CUI : modification de la durée hebdomadaire de travail

Vu la loi [n°2008-1249 du 01.12.2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le [décret n° 2009-1442 du 25.11.2009](#) relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la [circulaire DGEFP n° 2009-42 du 05.11.2009](#) relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion aidés pour l'année 2010,

Vu l'arrêté SGAR n° 2014-29 du Préfet de la Région Lorraine fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les contrats CAE-CUI.

Vu la délibération en date du 18 décembre 2014 relative à la création d'un poste d'agent technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi aux services ménager et restauration du groupe scolaire pour une durée hebdomadaire de 20 h / semaines

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu que les tâches de travail ont augmenté suite à l'ouverture d'une nouvelle salle de classe au groupe scolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'agent technique à 23 heures par semaines à compter du 01 septembre 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents

DECIDE

- de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi aux services ménager et restauration du groupe scolaire et de porter celle-ci à 23 heures par semaine à compter du 01 septembre 2015.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

CHARGE LE MAIRE

- de notifier la décision du Conseil à Mme MEYER Martine.

AUTORISE LE MAIRE A SIGNER

- l'avenant au contrat de travail modifiant la durée hebdomadaire de service avec Mme MEYER Martine

C) Indemnité compensatrice à 1%

Le Maire informe que par circulaire du 11 juillet 2013, le Préfet de la Région Lorraine et de Moselle, a décidé la suppression de l'indemnité de résidence à compter du 01 juillet 2013 pour l'ensemble des fonctionnaires des communes du bassin Houiller au motif que la résidence d'au moins dix mineurs ouvriers ou employés occupés à l'exploitation des mines n'était plus remplie.

Cette suppression se traduit par une diminution de 1% du traitement indiciaire de ces fonctionnaires.

Par décret n° 2014-1457 du 05 décembre 2014, une indemnité compensatrice a été instaurée aux agents affectés dans les communes minières de Moselle correspondant à 1% du traitement soumis aux retenues pour pensions

Afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat des agents communaux, le Maire, dans la limite des indemnités fixés par le Conseil Municipal, suggère le versement de cette indemnité avec effet rétroactif au 01 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de se conformer au décret n° 2014-1457 du 05 décembre 2014 portant attribution d'une indemnité compensatrice aux agents affectés dans les communes minières de Moselle correspondant à 1% du traitement soumis aux retenues pour pension et qui percevait l'indemnité de résidence au 30 juin 2013 en application des dispositions du décret du 24 octobre 1985.
- Décidé que cette indemnité sera versée mensuellement avec effet au 01 juillet 2013.
- Décide que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes conditions que celles applicables aux agents de l'Etat ;
- Charge le Maire de procéder aux attributions individuelles.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

A) Crédits scolaires et frais de fonctionnement de la direction année 2015-2016

Le Maire rappelle

- qu'en 2005, le Conseil a accepté la procédure des crédits scolaires sous la formule d'une mise à disposition d'une ligne budgétaire aux enseignants et que les crédits non utilisés seront reportés d'une année à l'autre.
- pour l'année 2014-2015, le Conseil avait alloué les sommes de 23 € par élève pour les crédits scolaires et de 3 € par élève pour les frais de fonctionnement liés à la direction du groupe scolaire.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'année scolaire 2015-2016, les sommes de 23 € par élève pour les crédits scolaires et de 3 € par élève pour les frais de fonctionnement liés à la direction du groupe scolaire.

B) Cantine : contrat traiteur et prix des tickets repas

Le Maire rappelle que la Commune pour l'année scolaire écoulée

- avait souscrit un contrat pour la fourniture des repas à la cantine avec l'entreprise « Les Marmites de Cathy » de Schoeneck au prix unitaire de 4.25 € HT.
- que le ticket repas était vendu à 5.50 €.

Il informe que pour la nouvelle année scolaire, l'entreprise « Les Marmites de Cathy » de Schoeneck maintient le prix de 4.25 € HT par repas.

Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de renouveler le contrat de fourniture des repas pour la cantine scolaire pour une nouvelle durée de 1 an avec l'entreprise « Les Marmites de Cathy » de Schoeneck au prix unitaire de 4.25 € HT.
- de maintenir le prix du ticket repas à 5.50 € et la participation à 2.50 € pour les enfants allergiques souhaitant mangés à la cantine avec leur panier repas maison sous la responsabilité des parents.

C) SERVICES PERISCOLAIRES

Le Maire rappelle que les tarifs pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015 était de :

- 3.60 € / enfant pour le ticket du périscolaire tranche 16 h 30 - 18 h
- 2 € / enfant pour le ticket du périscolaire tranche 15 h 15-16 h 30

Le Conseil, après délibération, décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année scolaire 2015-2016 les mêmes tarifs que l'année scolaire écoulée.

D) Participation aux voyages d'étude et sorties scolaires

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 05 septembre 2014, a fixé la participation communale pour l'année scolaire 2014-2015 comme suit :

- Pour les voyages scolaires de plus d'une journée complète à 20 € par jour et par enfant participant
- Pour les sorties scolaires à :
 - 6 € par enfant participant pour une journée complète
 - 4 € par enfant participant pour une demi-journée

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de maintenir, pour la nouvelle année scolaire 2015-2016, les participations communales sus citées
- que ces participations sont uniquement pour les enfants habitant dans la commune et scolarisés dans une école élémentaire, maternelle ou au collège.

6 – Communauté d'Agglomération

A) Modification des statuts : Aménagement numérique du territoire – délégation de compétence à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

Par arrêté préfectoral du 26 Mars 2014, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de la compétence « Aménagement Numérique du Territoire » en vue de déployer un réseau FTTH sur son territoire.

Or, cette compétence doit être assortie d'une autorisation d'exploitation, telle que visée par l'article L1425-1 du CGCT pour qu'elle puisse disposer et exploiter le réseau qu'elle entend développer.

L'exploitation sera confiée à une régie intercommunale qui sera créée ex-nihilo en cas de carence de l'initiative privée.

Aux termes de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence « Aménagement numérique » peut comprendre :

- l'établissement d'infrastructures de communications électroniques, leur exploitation, l'établissement d'un réseau de communications électroniques, son exploitation ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
- la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1425-1,

Vu La Délibération du Conseil Communautaire de la CAFPdF en date du 25 Juin 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de transférer à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France la compétence « Aménagement numérique » comprenant l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire communautaire, ainsi que la fourniture de services aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée ;

B) Rapports annuels du service public de l'eau, de l'assainissement

Le maire présente aux conseillers :

- 1) Le rapport établi par le président de la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'eau et la qualité du service pour l'exercice 2014 service public assuré par Veolia suivant le contrat signé le 20 juillet 2010 pour une durée de 12 ans à compter du 01 septembre 2010, l'affermage du réseau d'eau potable. La durée du contrat a été prolongée par l'avenant n°3 signé le 18 décembre 2013 et son échéance est fixée au 31 décembre 2027 sauf résiliation anticipée. Au 01 janvier 2014, les communes d'Alsting et de Schoeneck ont été intégrées au périmètre affermé.

- 2) Le rapport établi par le président de la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'assainissement et la qualité du service pour l'exercice 2014, service public assuré par Veolia Eau suivant un contrat d'affermage signé à partir du 01 mai 2005 portant à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires, les branchements du Technopole ainsi que la STEP de Kerbach. Ce contrat d'une durée de 12 ans a succédé aux contrats d'exploitation confiés à France Assainissement. Le principe d'une nouvelle délégation de ce service a été voté par le Conseil communautaire dans sa séance du 26 février 2015.

Il les informe que tous ces rapports sont à leur disposition.

Le Conseil prend acte de ces différentes informations.

7 – Prise en charge de facture en section d'investissement

Le Conseil, à l'unanimité, décide, d'inscrire en investissement les dépenses suivantes :

- La facture de la société UGAP d'Heillecourt concernant l'achat d'un meuble 15 cases pour le groupe scolaire pour un montant de 202.36 € TTC.
- La facture de la société BSSL d'Amiens concernant l'achat de douze couchettes pour l'école maternelle pour un montant de 241 € TTC.
- La facture de la société JPG/STAPLES de Fosses concernant l'achat d'un fauteuil de bureau pour le service administratif de la mairie pour un montant de 375.77 € TTC.

8 – DIVERS

A) Rénovation des sanitaires à la salle polyvalente

Le Maire informe que :

- Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés dans le cadre des travaux de rénovation des sanitaires à la salle polyvalente sur les lots suivants :
 - Lot n° 3 : Menuiserie :
 - confection et pose d'une nouvelle porte entre la salle polyvalente et les sanitaires à chant plat similaire à celle existante plus cylindres pour un montant de 303 € HT
 - Fourniture et pose de garniture sur grande plaque pour un montant de 141 € HT
 - Fourniture et pose de pictogramme WC homme et femme pour un montant de 70 € HT

Soit une plus-value de 514 € HT pour le lot 3

- Lot n°5 : Electricité-Sanitaire :
 - Découpe des poubelles dans les plans vasques pour un montant de 470 € HT
 - Fourniture et pose de deux séparations d'urinoir pour un montant de 270 € HT
 - Fourniture et pose de deux poubelles pour un montant de 80 € HT
 - Démontage et remontage du radiateur couloirs pour la réalisation des travaux de peinture pour un montant de 90 € HT

Soit une plus-value de 910 € HT pour le lot 5

Total des plus-values : 1 424 € HT.

- divers prestations ont été modifiées ce qui engendre une moins-value sur les lots suivants :

- Lot n°5 : Electricité-Sanitaire :

- Fourniture et pose de sèche mains pour un montant de 2 380 € HT
- Fourniture et pose d'un urinoir pour un montant de 240 € HT

Soit une moins-value de 2 620 € HT pour le lot 5

- Lot n°4 : Peinture :

- Démontage et remontage du radiateur couloirs pour la réalisation des travaux de peinture pour un montant de 90 € HT

Soit une moins-value de 90 € HT pour le lot 5

Total des moins-values : 2 710 € HT

Les autres lots : n° 1 et 2 restent inchangés.

Le Maire soumet les avenants à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces avenants qui se traduisent par une moins-value totale de 1 286 € HT et autorise le Maire à signer tous les documents.

Ces avenants font passer le marché initial de 36 020.22 € HT à 34 734.22 € HT.

B) Remboursement de sinistre

Le Maire informe les membres présents que l'assurance vient de procéder au remboursement de la somme de 162 € sur un montant total de 324 € TTC, part représentant celle de Mme HUBER concernant la dégradation des dalles de plafonds dans les vestiaires à la salle polyvalente, engendré par les enfants de Mme HUBER et M. BAEHR. . Le solde, à savoir 162 €, reste encore à percevoir de M. BAEHR Ce sinistre a eu lieu lors de la fête de carnaval le 07 février dernier. Monsieur MEYER Fabrice, en charge du dossier, reprendra contact avec le sus-nommé.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

C) Acquisition de terrain

Le Maire informe les membres du Conseil avoir eu la visite de M. HAAG Arsène Pierre de Grostenquin qui souhaite vendre à la Commune le terrain section 13 parcelle n°180 au lieudit « TODTENBERG » d'une contenance de 12.35 ares situé sur le ban communal dont il est propriétaire et qu'il souhaite vendre au prix de 35 € l'are.

Après avoir pris connaissance de la situation du terrain, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir le terrain section 13 parcelle n°180 au lieudit « TODTENBERG » d'une contenance de 12.35 ares au prix de 35 € l'are soit 432.25 €.
- Les frais notariaux sont pris en charge par la Commune
- Charge le Maire de notifier la décision du Conseil au propriétaire
- Charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de l'acte notarié.

D) Associations : demande de subvention

Le Maire donne lecture des demandes faites par la Ligue Contre le Cancer-comité de Moselle-et l'association « Docteur Sourire ».

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable aux deux demandes.

E) Concession au cimetière : demande de Mme SCHWARTZ Monique

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme SCHWARTZ Monique de Forbach.

Mme SCHWARTZ a une tombe au cimetière dont la concession arrive à échéance prochainement. Elle demande si un renouvellement de la concession sur 15 ans est possible au lieu des 30 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande de Mme SCHWARTZ et de maintenir à 30 ans la durée des concessions des tombes au cimetière.

F) Informations diverses

- 1°) Le Maire informe les membres présents que l'opération des Brioches de l'Amitié 2015 aura lieu le samedi 10 octobre 2015

Le Conseil désigne M. MEYER Fabrice, adjoint au maire, responsable de l'opération au sein de la Commune et le charge d'organiser la matinée de collecte.

- 2°) Le Maire fait part
 - des remerciements de Mme FURGAL Célestine, doyenne de village et de sa famille, pour le bouquet de fleurs envoyé par la municipalité à l'occasion de son anniversaire
 - des remerciements de l'Association « DESSIN ET PEINTURE » pour l'aide financière de 250 € alloué par la commune pour l'organisation de leur 1^{er} exposition qui a eu lieu les 9 et 10 mai 2015. Cette exposition fut un succès.

Le Conseil prend acte de ces différentes informations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21 heures 45.
20 délibérations numérotées de 1 à 8 F ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

M. Fabrice MEYER

M. Martial SCHWARTZ

M. Serge MEYER

M. Antoine PERSPICACE

M. Simon HAMM

M. Joseph FURGAL

Mme Martine DOMITAR

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Doris RESCH

Mme Monique LEGUILLON

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Mireille SOULIER